



# REGLEMENT INTERIEUR LUDOTHEQUE DU CENTRE LUDILOISIRS 2024-2025

## PREAMBULE

Située à Talence, dans le quartier de Thouars, la ludothèque du Centre Ludiloisirs est un lieu de rencontre et d'éveil autour du jeu. Elle s'adresse à tous les publics. Il est mis à la disposition de ses adhérents un fonds de jeux et de jouets, qui peut être utilisé sur place ou à domicile, grâce aux modalités d'emprunt.

Elle participe également aux nombreux événements de la ville de Talence et propose à ses adhérents d'organiser des anniversaires pour des groupes d'enfants autour du jeu.

La fréquentation de la ludothèque inclut pour chaque usager, l'adhésion à quelques règles de vie, pour le respect des lieux, du matériel et des personnes dans le but de favoriser le « vivre ensemble ».

## HORAIRES D'OUVERTURE DE LA LUDOTHEQUE AU PUBLIC

### Hors Vacances scolaires

- Lundi : 9h30 – 11h30
- Mardi : 9h30 – 11h30 / 16h30-18h30
- Jeudi : 9h30 – 11h30 / 16h30-18h30
- Vendredi : 9h30 – 11h30 / 16h30-18h30
- Samedi : 10h – 18h30

### Vacances scolaires et mercredis

La Ludothèque est utilisée dans le cadre d'ateliers pour l'ACM 3-12 ans.

- Samedi : 10h – 18h30, à partir des vacances scolaires de février 2025.

## ADHESION

- Toute personne morale ou physique qui souhaite utiliser les services de la ludothèque doit adhérer à l'association et s'inscrire à la Ludothèque.

- L'adhésion à l'association est familiale et valable pour l'année scolaire en cours (du 1er septembre au 31 août) elle **donne accès aux services de l'accueil collectif de mineur sur les mercredis et vacances scolaires ainsi qu'à la Ludothèque de l'Association**
- Pour l'année 2024-2025 l'adhésion à l'association est de 18€ pour les talençais.e.s ou de 25€ pour les non-talençais.e.s
- Chaque famille ou structure devra créer son espace iNoé.
- L'inscription pour la ludothèque est définitive uniquement lorsque le dossier est complet (justificatif de domicile, signature du règlement intérieur, chèque de caution de 50 euros pour tout emprunt)

## MODALITE DU JEU SUR PLACE

- L'accès à la ludothèque est libre, les adhérents peuvent venir et repartir à tout moment sur les créneaux d'ouverture.
- Tout mineur est, et reste, sous la responsabilité de ses tuteurs légaux. Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés par un adulte. Au-delà, ils peuvent venir librement mais reste sous la responsabilité du ou des tuteurs. Ludiloisirs n'est pas un substitut à un mode de garde.
- Dans le souci d'un accueil de qualité, en cas d'affluence du public, l'équipe de la ludothèque se réserve le droit d'effectuer des roulements pour les temps de jeux des adhérents.
- L'adhérent est en droit de solliciter l'équipe de la ludothèque pour un conseil ou une explication concernant les jeux.
- Le jeu sur place doit se dérouler dans le respect du matériel, des règles et des personnes. Ludiloisirs est un lieu d'accueil collectif ouvert à tous. Tout comportement physique ou verbal doit être respectueux.
- Le jeu sur place doit se faire dans le respect des espaces de jeux aménagés (petite enfance, jeu de société...).
- Les adhérents sont responsables de l'usage qu'ils font des jeux et jouets au sein et à l'extérieur de Ludiloisirs. Pour leur sécurité, les adultes accompagnateurs doivent veiller à la conformité du jeu ou jouet avec l'âge de l'enfant (par exemple jeux interdits aux moins de 36 mois).
- Il est demandé après chaque utilisation de s'assurer que le jeu est bien complet avant de le remettre à sa place.

## MODALITES D'EMPRUNT

- Pour emprunter un jeu, l'adhérent doit être à jour de ses paiements et avoir déposé sa caution.
- 3 jeux ou jouets peuvent être empruntés à la fois, pour une durée de 3 semaines afin de permettre à tous de pouvoir profiter du fonds de jeux et de jouets.
- Lors de l'emprunt, l'adhérent vérifie l'état, le contenu et le contenant du jeu. Il signale tout problème. Si l'adhérent emprunte un jeu sans rien signaler, il en assume la responsabilité au retour du jeu.
- Pendant la durée du prêt, la ludothèque n'est pas responsable d'une détérioration du jeu, qui pourrait résulter d'une mauvaise utilisation.

- Aucune réparation du jeu / jouet ne doit être engagée sans être soumise à l'équipe de la ludothèque.
- Au retour du jeu ou du jouet, l'équipe de la ludothèque en vérifie l'état, le contenu et le contenant.
- Les jeux et les jouets doivent être rendus propres et en bon état.
- En cas de retour partiel ou en mauvais état du (jeu-jouet-contenant), une solution adaptée sera décidée par l'équipe (remplacement, remboursement, rachat etc...)
- Aucun jeu incomplet ne pourra être restitué à la ludothèque. L'adhérent devra le conserver jusqu'à ce qu'il retrouve la ou les pièces manquantes.
- En cas de retard, l'adhérent recevra un mail de rappel. En cas de non-réponse, il sera directement contacté par téléphone. Si malgré ces deux rappels, le jeu ou le jouet n'est pas restitué, la ludothèque se réserve le droit d'encaisser la caution. Cet encaissement se fera à partir du 60<sup>ème</sup> jour de retard.
- Des pénalités forfaitaires s'appliquent : 1€ par semaine de retard entamée. La facturation se fera via le portail iNoé. En cas de non-restitution des jeux, le chèque de caution sera encaissé et le service de location sera suspendu de façon temporaire ou définitive.
- L'adhérent est en droit de réserver des jeux et jouets. Dès le retour du jeu, l'équipe de la ludothèque en informera l'adhérent qui aura un délai d'une semaine pour venir le récupérer. Au-delà de ce délai, le jeu sera mis à disposition de tous.
- Les piles sont à la charge de l'utilisateur.

## REGLES ET VIE EN COLLECTIVITE

Toute personne utilisant les services de la ludothèque s'engage à se conformer au présent règlement. Le non-respect de ces règles de vie pourra entraîner la suspension provisoire ou définitive de l'inscription.

L'équipe de la ludothèque est chargée de l'application ce règlement intérieur. Toute modification sera notifiée par voie d'affichage à la ludothèque.

- Les poussettes, les trottinettes et autres roulants ne sont pas autorisés dans l'espace de la ludothèque. Les adhérents sont priés de les laisser dans l'espace prévu à cet effet.
- Les animaux sont interdits.
- Il est interdit de manger dans les espaces de jeu, de langer les enfants dans la salle de jeu, veiller à la propreté des enfants pour le confort de tous et jeter les couches sales dans les poubelles prévues dans les sanitaires.
- Il est souhaitable que l'utilisation du téléphone portable, ordinateur reste exceptionnelle et en dehors des zones de jeu sur place.
- Ludiloisirs décline toute responsabilité en cas d'incident ou de vol intervenant dans ses locaux et en extérieur.
- Le port de chaussures est interdit dans les salles petite enfance.
- L'association décline toute responsabilité en cas de pertes ou de vols intervenant dans les locaux du centre ou de la ludothèque.

## LES ANNIVERSAIRES DU SAMEDI

Les adhérents peuvent, sur réservation le samedi après-midi, bénéficier d'un espace de jeu pour organiser l'anniversaire de leur enfant.

Le groupe d'invité est de 10 enfants max.

Les adhérents peuvent apporter un gouter.

Le groupe d'enfants est sous la responsabilité des responsables légaux qui devront être présents tout au long de l'activité

Les locaux mis à dispositions devront être rendus propre et rangés.

## CAS EXCEPTIONNELS

L'association fonctionne dans les locaux municipaux mis à notre disposition. Dans certains cas, tel que des travaux pouvant nuire à l'hygiène, la santé ou la sécurité des adhérents, elle peut être amenée à fermer les locaux.

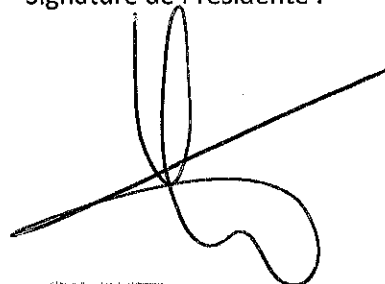
Les locaux peuvent être occasionnellement fermés en raison de manifestations extérieures de la ludothèque sur la Ville ou en période d'inventaire.

Je déclare avoir pris connaissance du présent règlement intérieur et je m'engage à le respecter.

Date,

Signature des parents

Signature de Présidente :



**Centre LUDILOISIRS**

27 allée des petits rois - 33400 Talence

Mail : [contact@ludiloisirs.fr](mailto:contact@ludiloisirs.fr)

Tél : 05 56 84 93 23 / [www.ludiloisirs.fr](http://www.ludiloisirs.fr)